



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2018 -

DÉCISION N° 18 - 11 - 087

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 31 octobre 2018 s'est réuni le lundi 19 novembre 2018 à partir de 10 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)

Excusé :

- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 3 : L'attribution du marché relatif à l'aménagement des abords du centre d'incendie et de secours du Cergne.

Ce marché a pour objet l'aménagement des abords du centre d'incendie et de secours du Cergne.

Le marché est passé en application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 dans le cadre du *Groupement de commandes relatif aux travaux d'aménagement des abords du CIS du Cergne*, dont le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire assure la coordination au nom des adhérents suivants :



Adhérent	Adresse
SDIS de la Loire	8 rue du chanoine PLOTON – CS 50541 – 42007 Saint-Etienne cedex 1
Commune du Cergne	Place de Verdun – 42460 Le Cergne

La passation et l'exécution du marché seront menées conjointement dans leur intégralité au nom et pour le compte de tous les acheteurs concernés, ceux-ci seront solidairement responsables de l'exécution des obligations qui leur incombent, en application de l'article 28 III alinéa 1 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l' (des) article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché a été publié sur les sites de marchésonline.com, du SDIS de la Loire, la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com et sur le journal le Progrès.

Le marché est décomposé en 2 lots définis comme suit :

Lot n° 1 : VRD - Terrassements - Espaces verts.

Lot n° 2 : Signalisation routière - Mobiliers urbains.

Conformément au règlement de la consultation, le marché est attribué au regard des critères suivants :

⇒ Prix (pondération : 60)

⇒ Valeur technique (pondération : 40)

La commission des marchés a étudié ce dossier en date du 19 novembre 2018.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Conformément à l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 19 novembre 2018, le bureau du conseil d'administration décide d'attribuer marché relatif à l'aménagement des abords du centre d'incendie et de secours du Cergne comme suit :

Lot	Désignation	Société retenue
1	VRD - Terrassements Espaces verts	THIVENT SAS 71 800 LA CHAPELLE SOUS DUN
2	Signalisation routière Mobiliers urbains	JS CONCEPT 42 100 SAINT ETIENNE

Article 2 :

Dans l'hypothèse où les sociétés visées ci-dessus ne fourniraient pas les justificatifs de leur candidature dans les délais impartis, le candidat classé immédiatement après pour chacun des lots (conformément aux préconisations du rapport d'analyse des offres) sera sollicité pour produire ses justificatifs et se verra attribuer le marché le cas échéant. Si nécessaire, cette procédure sera reconduite tant qu'il subsistera des offres recevables.

Article 3 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER